

fiche d'information 2019-2020

Nom de l'école	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville
Code de l'école	F PARIS 190
Direction	François Brouat, Directeur
Adresse	60 boulevard de la Villette, 75019 Paris, France
Site Internet	www.paris-belleville.archi.fr

Direction des relations internationales

Coordinateur	Odile, Canale
Téléphone	+33 1.53 38 50 26
Fax	+33 1.53 38 50 01
Courriel	odile.canale@paris-belleville.archi.fr
Coordinateurs pédagogiques	Jérôme Habersetzer, architecte Gaëlle Breton, architecte
Téléphone	

Responsable des étudiants entrants	Bianca Gonzalez
Téléphone	+33 1.53 38 50 28
Courriel	bianca.gonzalez@paris-belleville.archi.fr

Responsable des étudiants sortants	Madeleine Kunegel
Téléphone	+33 1.53 38 50 27
Courriel	Madeleine.kunegel@paris-belleville.archi.fr

Procédure d'inscription pour les étudiants étrangers en mobilité

Conditions d'admission	<p>Nous recommandons aux étudiants d'intégrer l'ENSA-PB au 1^{er} semestre.</p> <p>Les étudiants peuvent venir en 2^{ème} année et 3^{ème} année de licence, 1^{ère} année de master.</p> <p>Possibilité de venir en 2^{ème} année de Master.</p> <p><i>(Les étudiants de 2^{ème} année de Master devront suivre les cours de Master 1^{ère} année).</i></p> <p>L'étudiant devra suivre les cours de l'année dans laquelle il est inscrit et devra respecter la structure du programme de l'ENSA-PB.</p> <p>L'étudiant devra avoir acquis une maîtrise suffisante de la langue française. Niveau B1 minimum recommandé.</p>
Date limite	Les dates limites de candidature sont le 19 avril 2019 pour le 1 ^{er} semestre et le 8 novembre 2019 pour le 2 ^{ème} semestre.

Procédure de candidature	L'école n'accepte que les candidatures envoyées par le service des relations internationales de l'université d'origine. Les portfolios ne sont pas nécessaires. Les inscriptions se font en ligne. Une attestation d'admission, un guide d'accueil et un calendrier universitaire seront envoyés à l'étudiant.
La langue d'enseignement	Tous les enseignements sont en français. Des cours de français intensifs ont lieu au mois de septembre. Des cours de français extensifs sont proposés tout au long de l'année. Ils sont gratuits et organisés par l'école.
Calendrier pédagogique	L'année universitaire dure 10 mois, de septembre à fin juin. Elle est divisée en deux semestres. Vacances de Noël (2 semaines), vacances d'hiver (une semaine), vacances de printemps (2 semaines).
Inscriptions pédagogique	Sur la fiche d'inscription pédagogique, il sera demandé à l'étudiant de classer par ordre de préférence les studios et les cours, l'école ne pouvant pas honorer forcément le 1 ^{er} ou 2 ^{ème} choix....
Contrat d'études <i>Uniquement pour les étudiants ERASMUS</i>	Le projet de contrat d'études pour l'année 2019-2020 est établi avant l'arrivée de l'étudiant. Vous devrez vous référer aux guides de Licence et Master 2018-2019 (les guides 2019-2020 étant disponibles au moment de la présentation des enseignements). Le contrat d'études définitif sera établi après la période d'inscription pédagogique.
Crédits ECTS	Système des « ECTS ». La notation s'effectue avec des lettres. Les résultats de l'étudiant sont sanctionnés par une note spécifique à l'ENSA-Paris-Belleville (Local grade). Article 5 : http://www.paris-belleville.archi.fr/UserFiles/Reglement_etudes_2018_2019_sept%202018.pdf
Logement	L'école n'est pas située sur un campus universitaire et ne propose pas de résidence universitaire, les étudiants doivent trouver eux-mêmes un logement dans le parc privé de Paris.
Accueil des étudiants	Une séance d'accueil ainsi que des visites architecturales sont organisées en septembre. Guide d'accueil des étudiants étrangers A LIRE ATTENTIVEMENT http://www.paris-belleville.archi.fr/UserFiles/guide%20accueil%202018-2019.pdf
Couverture Sociale et Responsabilité civile	Couverture sociale <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les étudiants ressortissants de l'Union Européenne devront envoyer une copie de leur carte européenne de sécurité sociale à jour. ➤ Les étudiants NON ressortissants de l'Union Européenne devront s'enregistrer sur le site : https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/ Responsabilité civile Chaque étudiant devra avoir une assurance de responsabilité civile qui lui garantit des dommages qu'il pourrait causer à autrui. Celle-ci est OBLIGATOIRE et pourra être souscrite en France (environ 15 euros)

